

LA SITUATION...

La démission de Chirac constitue incontestablement une étape importante dans l'évolution du système politique né du «*COUP DU 13 MAI 1958*». Le régime bonapartiste mis en place par De Gaulle pour De Gaulle a de plus en plus de difficulté à survivre à celui pour lequel il avait été créé.

Il faut dire également que les problèmes de la «*décolonisation*» réglés, toute une fraction de la bourgeoisie souhaiterait pouvoir revenir à un système plus classiquement parlementaire.

Pompidou et Chirac l'avaient compris. Giscard d'Estaing s'est fait élire contre Chaban-Delmas sur une équivoque en voulant donner de lui l'image d'un bourgeois libéral. Aujourd'hui, Giscard essaie désespérément de redonner vie à un système irrémédiablement condamné.

Il peut toujours déclarer que selon lui: «*DES PARTIS POLITIQUES COMMENÇAIENT A EXERCER UNE INFLUENCE EXCESSIVE SUR L'ACTION GOUVERNEMENTALE*».

Les commentateurs de presse à sa dévotion peuvent déplorer «*LE RÔLE EXCESSIF*» des partis et des syndicats, il n'est au pouvoir de personne d'empêcher que partis politiques à leur manière et syndicats plus directement, représentent et défendent les intérêts dont ils ont la charge.

Il est curieux de noter l'accord qui semble se faire au niveau politique entre majorité et opposition pour le maintien de la constitution. Notre camarade André Bergeron a été pratiquement le seul, après le départ de Chirac, à constater: «*QUE SE TROUVE DE NOUVEAU POSÉ AVEC ACUITÉ LE PROBLÈME DE L'APPLICATION DE LA CONSTITUTION*».

Cela étant dit, la nomination de Barre, soi-disant Premier Ministre Technicien, (comme si la politique n'était pas le concentré de l'économie!), ne peut avoir qu'une seule signification: la tentative d'imposer une politique d'austérité, c'est-à-dire essentiellement *REMISE EN CAUSE DES RÉMUNÉRATIONS ET AUGMENTATION DES IMPÔTS*.

Il est clair que les travailleurs ne sauraient accepter ni l'un ni l'autre. Mais entre les intentions et la réalisation, il y a l'écart marqué par le processus de la lutte des classes qui continue en dépit de toutes les belles déclarations sur «*L'INTÉRÊT NATIONAL*» ou sur «*LA SOLIDARITÉ NATIONALE*».

Il n'est pas inutile d'examiner quelles sont les réactions des différentes centrales.

En ce qui concerne la C.G.T.-F.O., indépendamment de l'appréciation fort lucidement portée par Bergeron sur la Constitution, notre organisation a réaffirmé sans ambage, son refus de toute politique des revenus, quelle qu'en soit la forme, autoritaire ou contractuelle.

La C.G.T., quant à elle, par la voix de Séguy, semble vouloir faire des offres de services: «*LA SIGNATURE DE LA C.G.T. ÇA SE PAIE*», «*ON NE FERA RIEN SANS LA C.G.T. ET ENCORE MOINS CONTRE LA C.G.T.*».

Or, Séguy sait parfaitement que les gouvernants ne feront rien sans la C.G.T. Ils l'ont prouvé, notamment, en 1968!...

Quant à la C.F.D.T., Edmond Maire a été tout à fait explicite. La veille même du départ de Chirac, il faisait savoir par la presse: «*ON NE PEUT PARLER SÉRIEUSEMENT DE MODÉRATION DES REVENUS EN FRANCE SANS PARLER D'UNE REDISTRIBUTION DES REVENUS*».

En clair, cela signifie que Edmond Maire est prêt à s'engager avec ce gouvernement ou avec un autre (qui aurait, par exemple, le consensus populaire) dans la politique des revenus, c'est-à-dire dans une politique qui interdirait aux organisations confédérées, à nos syndicats, nos Fédérations, nos Unions Départementales de négocier, chacun à leur niveau des accords permettant de revaloriser les traitements et salaires.

Une telle politique est non seulement condamnable mais elle est inapplicable. Nous ne pouvons dans le cadre de cet article, étudier en détail les tentatives qui ont été ou sont faites en Suède, en Allemagne, en Angleterre ou ailleurs. En dépit des efforts des gouvernants de ces pays et de la complaisance de leurs mouvements syndicaux, dans les faits, la politique des revenus n'a pu être véritablement imposée.

La classe ouvrière française organisée dans ses syndicats ne laissera personne, ni Giscard ni un autre lui interdire de formuler ses revendications, d'agir pour les faire aboutir, pour finalement exiger voir garantir les résultats obtenus dans des accords et conventions collectives.

C'est ce que nous, à la C.G.T.-F.O., nous appelons la politique contractuelle.

Alexandre HÉBERT.
